

BÉJAÏA**Cri de détresse
d'un jeune handicapé**

C'est un jeune adolescent désespéré qui lance un énième cri de détresse en direction des pouvoirs publics pour lui venir en aide en vue de lui permettre de poursuivre normalement ses études.

Très éprouvé et totalement dépendant jusque dans sa scolarité, Mohamed Zaïmi, âgé de 15 ans, qui souffre d'une myopathie précoce de type Becker vit sur un fauteuil roulant depuis plus de cinq ans. Ayant totalement perdu l'usage de ses mains, le jeune enfant qui se trouve dans l'incapacité d'écrire a réussi pourtant une brillante scolarité comme en attestent les résultats obtenus dans ses études.

Un brevet d'enseignement moyen avec une très bonne moyenne de 17,52 l'année écoulée, une moyenne annuelle de 19,02 et une excellente note de plus de 18/20 au premier trimestre de l'année en cours, première année secondaire, il aime profondément ses études qui lui permettent, d'exister et de s'affirmer, voire, «prendre une revanche sur cette terrible maladie», indique-t-il avec beaucoup de dignité. «J'ai perdu l'usage de mes mains. Je suis dans l'incapacité d'écrire

mais je désire poursuivre mes études au lycée où je suis admis avec une excellente moyenne de 18,73» nous a-t-il lancé, le regard chargé de peine. Mohamed ne réclame pourtant aucunement l'impossible des pouvoirs publics.

Disposer d'un auxiliaire pédagogique à temps plein en raison du handicap dont il souffre pour l'assister dans sa scolarité suffirait pourtant à faire le bonheur du petit Mohamed. «L'affectation d'une personne à temps plein, pas à temps partiel, qui m'aiderait dans ma scolarité, car ma journée au lycée est de sept heures soit 39 heures par semaine. C'est pour cela qu'un agent du filet social ne peut pas me prendre en charge pleinement durant mes cours au lycée», explique le jeune Mohamed qui n'écartera pas l'éventualité de mettre fin à sa scolarité. «Les compositions du trimestre dernier, je n'ai réussi à les accomplir que grâce au

volontariat de mes professeurs qui ont bien voulu me servir de secrétaire. Sachez que je me suis senti mendiant de leur charité.

Or, je ne le suis pas et je ne l'aurais pas été si j'avais effectivement pu accéder à un auxiliaire pédagogique. Je ne veux pas que cet état de dépendance puisse être la raison de mon humiliation. Aussi, ai-je décidé, et cela malgré moi, le c'ur triste et lourd, d'apaiser mes souffrances, et celles de mes proches, en arrêtant définitivement mes études à partir du 2e trimestre si je dois continuer à supplier mes camarades, mes professeurs et mes parents pour que le droit le plus inaliénable me soit accordé, le droit à la scolarisation dont l'Algérie se targue de l'offrir gratuitement à tous les enfants sans distinction. Sachez également que je ne manque ni de volonté, ni de désir, ni d'audace pour défier mon handicap. Seul le pouvoir de disposer d'un auxiliaire d'éducation à plein temps, qui, hélas, ne relève pas de mes compétences, me fait

défaut, il ne tient qu'à vous et à vous seul pour que je puisse rejoindre mes camarades, mes professeurs et mon établissement avec joie et surtout fierté. Vous êtes le seul en mesure de prendre une décision favorable et capable de me rendre le sourire. Vous êtes mon dernier espoir et vous ne pouvez refuser d'entendre mon cri de détresse. Je suis volontaire.

Mes capacités intellectuelles sont intactes et je ne m'avoue pas vaincu face à cette maudite maladie et je veux prouver que même un myopathe dans mon état peut faire quelques chose. Je désire par-dessus tout m'en sortir seul, c'est pourquoi je souhaite que mon esprit et ma voix puisse replacer mes mains et mon corps défaillant», écrit le jeune Mohamed dans une longue lettre très émouvante adressée aux autorités en espérant que son cri de détresse trouve enfin écho. Il convient de signaler que toutes les démarches possibles ont été entamées par ses parents, en vain.

A. Kersani

AÏT-AMRANE**Les citoyens coupent partiellement la RN5**

Plusieurs dizaines d'habitants des chalets à l'ouest de la ville d'Aït-Amrane, dans la daïra de Thénia, ont, selon plusieurs témoins oculaires, manifesté lundi dernier vers 18 heures.

Ils ont mis le feu à des pneus pour obstruer momentanément une voie de la RN5, dans le sens d'Alger, créant un grand embouteillage. Vers 19h le calme est revenu. La coupure d'eau qui dure depuis trois mois a été le motif de la colère de ces sinistrés. Lors d'un premier contact, un responsable de la commune a nié cette

manifestation. Après notre insistance à parler au premier magistrat de la commune, ce dernier a fini par nous dire par l'intermédiaire de son second vice-président que «ce sont trois voyous qui ont barré la route à l'aide de pneus brûlés. Une fois les gendarmes arrivés, le calme est revenu». A rappeler que dans la journée, des policiers ont saisi leur marchandise à des revendeurs de pétards. Le P/APC insinue-t-il que les manifestants ont été manipulés ? Toujours est-il que le problème de l'eau est réel. De son côté, le responsable de l'ADE de Thénia impute la coupure de l'alimentation en eau des chalets à l'écoulement des eaux usées

suite à la rupture d'une canalisation causée par l'engin d'une entreprise. «Nous avons coupé l'eau par crainte d'infiltration des eaux usées et éviter, ainsi, les problèmes de santé», dira le responsable. Selon ce qui nous a été relaté par les protestataires, l'entrepreneur, qui construit des logements à proximité des chalets, et l'APC se rejettent mutuellement la responsabilité de cet incident. Chacun attend de l'autre la prise en charge des réparations. L'APC a fini par transmettre, à en croire le vice-président, une fiche technique à la wilaya pour le financement des travaux de réparation.

Abachi L.

S. B.

BOUIRA**La grève des généralistes de la santé publique très peu suivie**

La grève à laquelle a appelé le Syndicat national des praticiens de la santé publique n'a pas été suivie.

Selon des informations que nous avons recueillies, hier, au niveau des cinq secteurs sanitaires existant au niveau de la wilaya de Bouira, à savoir Bouira, Lakhdaria, Aïn-Bessem, Sour-El-Ghozlane et

M'chedallah, le taux de participation à cette grève n'a pas dépassé la barre des 5% puisque sur les cinq secteurs sanitaires de la wilaya, seuls ceux de Bouira et M'chedallah ont quelque peu répondu au mot

d'ordre de grève. Ainsi, au niveau du secteur sanitaire de Bouira, qui englobe une dizaine de communes et compte une cinquantaine de médecins, dont 22 exercent au niveau de l'hôpital central Mohamed-Boudiaf et 28 au niveau des structures externes et des polycliniques, ils étaient

seulement une douzaine de médecins exerçant au niveau des structures externes à observer la grève. Le même scénario a été observé au niveau du secteur sanitaire de M'chedallah, alors qu'au niveau de Lakhdaria, Sour-El-Ghozlane et Aïn-Bessem, la grève a été totalement ignorée.

Selon un médecin qui a préféré requérir l'anonymat, la cause de cette défaillance, malgré la justesse des revendications du SNPSP qui lutte pour la dignité des médecins généralistes de la santé publique, est due au fait que ce syndicat n'est pas bien structuré au niveau de la wilaya de Bouira.

Y. Y.

Précisions

Suite à l'article intitulé «Les ouvriers occupent les lieux» paru en page Régions de l'édition du samedi 21 février 2009, le directeur de l'unité de transformation de liège d'Aokas, dans une mise au point qui nous a été adressée, a tenu à apporter les précisions suivantes selon lesquelles il affirme n'avoir fait aucune déclaration à la radio locale comme rapporté par nos soins. Il est vrai que nous avons malencontreusement attribué les propos d'un syndicaliste au directeur de l'entreprise.

Il s'agissait en fait du représentant syndical de l'unité, lequel, dans son intervention sur les ondes de

la radio locale, a indiqué que la «hiérarchie (à comprendre la direction générale, ndlr) est informée».

A une question liée au non-paiement des salaires des ouvriers depuis cinq mois, le même intervenant s'est contenté de répondre effectivement qu'il ignorait quand les travailleurs seront régularisés. «On nous a transmis des imprimés à remplir dans ce sens. On a formulé des propositions en faveur d'un plan social ou de la dissolution, mais sans suite», a-t-il indiqué en substance.

A. K.

**CONSEIL
DE L'ÉDUCATION
À AÏN-TÉMOUCHENT
Les collégiens de
Hammam-Bou-Hadjar
élisent leurs
représentants**

A l'instar des différentes écoles du pays qui doivent sensibiliser les élèves sur l'importance des élections, et en vue d'élire les représentants des élèves dans le conseil de la gestion et de l'éducation dans l'école Meftahi-Slimane de Hammam-Bou-Hadjar, les responsables du CEM ont organisé, mardi, les élections du conseil de gestion et de l'éducation où les 860 élèves qui fréquentent cet établissement scolaire étaient appelés à choisir 2 représentants sur les 5 postulants pour ce conseil. Une ambiance pareille aux élections des adultes où des affiches appelant à voter étaient placardées sur les murs de l'établissement, deux tables disposées l'une en face de l'autre et occupées par des élèves formant les membres du bureau de vote, ainsi que des observateurs qui ne sont autres que les cinq postulants pour le conseil. Le vote s'est déroulé à 10h du matin, soit entre 2 épreuves de compositions trimestrielles (la physique et l'histoire-géographie).

Les élèves étaient alignés sur plusieurs rangées, munis de leur carnet de correspondance qui faisaient foi de pièce d'identité et passaient un par un dans l'isoloir pour choisir les deux représentants des chérubins dans le conseil de gestion et d'éducation de leur CEM, l'un des plus grands CEM de la wilaya de Aïn-Témouchent en matière d'effectif (il en compte plus de 860 élèves). Le scrutin s'est étalé jusqu'à midi, heure où les responsables de l'opération ont procédé au dépouillement des voix qui ont désigné deux vainqueurs qui seront appelés à siéger dans le conseil de l'éducation et de la gestion de leur établissement.

S. B.

**BÉCHAR
Le SG de la wilaya
en liberté provisoire**

L'enquête ordonnée par le parquet et menée par les services de la Sûreté nationale dans le secteur de l'hydraulique a connu son épilogue lundi dernier. Pas moins de 46 individus ont défilé devant le magistrat instructeur. 9 mandats dépôt ont été prononcés, concernant l'ancien directeur de l'hydraulique de Béchar, B. Djamel, l'actuel directeur de l'hydraulique de Tindouf, S. Hachem, qui était il y a quelques semaines seulement intérimaire à Béchar, le responsable du bureau d'études privé, chargé de suivre les travaux de réhabilitation de l'oued Béchar, 2 chefs de service et 4 entrepreneurs.

Les membres du comité des marchés, composé de cinq directeurs de l'exécutif, le trésorier de wilaya, 3 élus, le contrôleur financier et le SG de la wilaya ont été laissés en liberté provisoire. Le juge d'instruction a aussi lancé 4 mandats d'arrêt à l'encontre de quatre entrepreneurs en fuite. D'autre part, 7 individus ont été mis sous contrôle judiciaire, il s'agit de trois subdivisionnaires (Lahmar, Kerzaz et Beni Ounif), du chef de service administration et trois entrepreneurs. Exténué par plus de 24 heures de travail d'affilée, le juge d'instruction a demandé à 5 fonctionnaires de l'hydraulique de revenir le lendemain.

Lies Mourad